Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-118**

Système de régulation par programmation d'intermittence

1. Secteur d'application
Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination
Mise en place, sur un système de chauffage existant (collectif ou individuel), d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence (thermostat programmable).

3. Conditions pour la délivrance de certificats
L'équipement possède les fonctions de programmation d'intermittence au sens de la norme EN-12098 Régulation pour les systèmes de chauffage partie 5 : programmateur d'intermittence pour les systèmes de chauffage.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un programmateur d'intermittence au sens de la norme EN-12098-5.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est un programmateur d'intermittence au sens de la norme EN-12098-5.

4. Durée de vie conventionnelle
12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Programmation d'intermittence pour une maison individuelle :

	Énergie de chauffage	
Zone climatique	Électricité	Combustible
H1	**11 600**	**14 200**
H2	**9 500**	**11 600**
H3	**6 300**	**7 700**

X

Facteur correctif	Surface chauffée en m²
0,3	< 35
0,5	35 ≤ S < 60
0,6	60 ≤ S < 70
0,7	70 ≤ S < 90
1	90 ≤ S < 110
1,1	110 ≤ S ≤ 130
1,6	>130

NB : la surface à prendre en compte est celle chauffée par le système de chauffage sur lequel est installé le programmateur.

Programmation d'intermittence pour un appartement avec un système de chauffage individuel :

Zone climatique	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible
H1	**4 300**	**6 600**
H2	**3500**	**5 400**
H3	**2 300**	**3 600**

Programmation d'intermittence pour un appartement avec système de chauffage collectif par combustible :

Zone climatique	Montant en kWh cumac par appartement
H1	**9 100**
H2	**7 400**
H3	**4 900**

X

Nombre appartements
N